



MINUTE INFO

RH

Élection du Comité Social et Économique (CSE)

Hello à toutes et tous,

Les élections du **Comité Social et Économique (CSE)** arrivent bientôt. Pas d'inquiétude, on t'explique tout de façon claire et simple.

Le CSE est composé de représentants élus par les salariés. Pour assurer une représentation équitable, il existe **deux collèges électoraux** :

- Le collège des non-cadres (1 titulaire et 1 suppléant)
- Le collège des cadres (1 titulaire et 1 suppléant)

Chaque collège élira **un titulaire et un suppléant**, pour un **mandat de 4 ans**.

Tu peux consulter la [liste des électeurs et des éligibles](#) et vérifier si tu peux voter ou te présenter.

 **Le calendrier des élections :**

Lors du premier tour, **jeudi 24 avril 2025**, seuls les **candidats présentés par une organisation syndicale représentative** peuvent se présenter. Au plus tard les listes devront être réceptionnées le **mardi 01 avril 2025 à 12 heures**.

Si aucun candidat n'est élu au **premier tour**, un **second tour sera organisé le 12 mai 2025**. Cette fois, tous les salariés éligibles peuvent se présenter, sans avoir besoin d'être affiliés à un syndicat.

Si tu es en télétravail, en congé ou absent, tu recevras un kit de vote par correspondance.

Toutes les règles de l'élection sont définies dans le [protocole d'accord préfectoral](#), que tu peux consulter pour plus de détails.

Que tu votes ou que tu te présentes, ta voix compte.

Si tu as des questions, [Nabil](#) est là pour te répondre.

À très vite,